

OGEC : Contributions des familles

Année scolaire 2018-2019

1. À quoi servent-elles ?

Les contributions des familles servent à :

- couvrir les dépenses liées à la pastorale
- couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction ou le remboursement des Bâtiments
- couvrir les dépenses liées aux cotisations dues à la DEC et l'UDOGEC de Vendée (20% des salaires de l'ensemble des Chefs d'établissement des écoles privées catholiques de Vendée, 100% des charges de Prévoyance, 20% des charges des Services Diocésains, 20% des charges des Services Régionaux et Nationaux et 100% du Fonds de Solidarité Diocésain)
- couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves
- couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles

2. Montant des Contributions des Familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC réuni le 11/06/2018 a fixé le montant des Contributions des Familles pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour l'année par enfant :

Cours	Entretien des Bâtiments	Assurance	Activités Pédagogiques	Pastorale	Total
TPS (<i>Rentrée en Septembre</i>)	280 €	5 €	15 €	5 €	305 €
TPS (<i>Rentrée en Janvier</i>)	168 €	3 €	15 €	5 €	191 €
PS	280 €	5 €	15 €	5 €	305 €
MS	280 €	5 €	15 €	5 €	305 €
GS	280 €	5 €	15 €	5 €	305 €
CP	280 €	5 €	15 €	5 €	305 €
CE1	280 €	5 €	15 €	13 €	313 €
CE2	280 €	5 €	15 €	16 €	316 €
CM1	280 €	5 €	15 €	16 €	316 €
CM2	280 €	5 €	15 €	16 €	316 €
ULIS	280 €	5 €	15 €	16 €	316 €

Les prélèvements s'effectueront sur 12 mois de Septembre à Août inclus.

À cela s'ajoutera les packs fournitures avec un prélèvement effectué en Septembre 2018.

Au-delà de 2 enfants scolarisés dans l'école, une réduction de 50% est appliquée par enfant supplémentaire.

2. Modalités de paiement

Le mode de paiement des Contributions des Familles est le prélèvement automatique.

Il y a un prélèvement par mois de Septembre à Août inclus le 10 du mois.

Si vous avez déjà utilisé le prélèvement automatique l'an dernier, celui-ci est automatiquement reconduit (pas de formalité à accomplir).

Dans le cas contraire, utilisez l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA ». Complétez et signez le document puis retournez cet imprimé à l'école, impérativement **accompagné d'un RIB/IBAN de votre banque**.

En cas de changement de domiciliation bancaire en cours d'année, veuillez appliquer la procédure ci-dessus et retourner l'imprimé accompagné du RIB/IBAN avant le 20 du mois précédant votre changement de banque.

3. Réception des factures

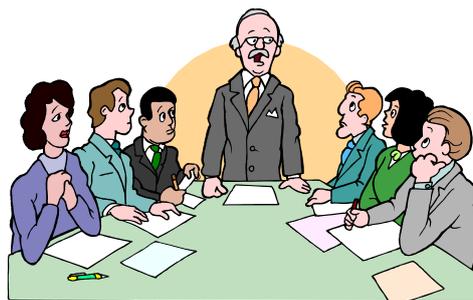
Une facture annuelle est envoyée par mail aux familles au mois de Septembre 2018.

C'est pour cela qu'il faut renseigner correctement son adresse mail sur la fiche de renseignements.

Le Conseil d'administration de l'Ogec

Le bureau

Président : Mr Cédric PEROUCHEAU
Vice-Présidente : Mme Sandra MONNIER
Trésorière : Mme Anaïs BROCHARD
Trésorier-adjoint : Mr Mickaël JAMIN
Secrétaire : Mme Amandine JEBANE
Secrétaire-adjointe : Mme Maguy FIEUS



Les autres membres

Mr Richard BIRET, Mr Anthony BOIVINEAU, Mr Anthony BRAGA, Mr Fabien VERNAGEAU, Mr Alexandre MAUVIET et Mr Matthieu JULIANS.